L’émission “Chasseurs d’appart” visée par le CSA belge pour sexisme

06/11/2017 à 12h44

Le CSA belge a ouvert une procédure pour “possible atteinte au respect de l’égalité entre les femmes et les hommes” contre la chaîne RTL TVI, après la diffusion de l’émission de M6 “Chasseurs d’appart – le choc des champions”, selon un communiqué lundi.

La plainte d’une téléspectatrice. Le régulateur audiovisuel belge dit avoir été saisi de la plainte d’une téléspectatrice qui dénonce “le sexisme véhiculé tout au long de l’émission”, et particulièrement “l’attitude de l’animateur Stéphane Plaza à l’encontre des femmes actives durant le programme, ainsi que les choix éditoriaux opérés par l’émission pour présenter les femmes”.

“Des propos” de l’animateur en cause. Après “une première analyse”, l’instance a ouvert une instruction, relevant que “de nombreux passages du programme posent question en termes de sexisme et de représentation des femmes”. Le communiqué pointe du doigt notamment “des propos et attitudes de l’animateur, des remarques des concurrents masculins, des commentaires de la voix off souvent accompagnés de montages visuels et sonores qui les appuient” “orientées vers le seul physique des femmes et dans un rapport de séduction”. (…)

www.europe1.fr